



REGLEMENT RANDONNEE VTT DES CÔTES DE BOURG

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

Club organisateur : VTT Estuaire Club de Gauriac

Partenaires officiels : Syndicat Viticole des Côtes de Bourg et JRP BIKE Artigues -Près-Bordeaux, Mairie de Bourg

Lieu : BOURG SUR GIRONDE- Parc de la Citadelle

1. PREAMBULE

La rando des Côtes de Bourg n'est pas une compétition mais une randonnée VTT ouverte à toute personne voulant pratiquer ce sport d'une façon ludique et dans un esprit convivial, sous l'égide de l'UFOLEP.

Vous aurez à votre disposition sur le site d'accueil, un stand des Côtes de Bourg, un stand d'assistance de notre partenaire JRP BIKE Artigues -Près-Bordeaux, une buvette et des sandwiches.

Un point de « lavage vélos » sera proposé pour votre confort au Parc l'Esconge. Le parking est situé au Parc l'Esconge.

Cette année encore un effort particulier est engagé pour encourager la pratique du VTT féminin en proposant la gratuité d'inscription pour les féminines. Les enfants de moins de 12 ans bénéficieront aussi de la gratuité d'accès à la randonnée.

Le fait de s'inscrire à cette manifestation implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions dès le mois de juin et jusqu'au 11 septembre 2021 inclus. L'inscription en amont par internet est fortement conseillée. (www.randovttdescotesdebourg2021.ikinoa.com)

Frais d'inscription :

- Licenciés VTT /non licenciés: **9€ par internet et 11€ sur place**
- **Gratuit pour les féminines**
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Pour s'engager le vététiste devra obligatoirement présenter sa **LICENCE** (U.F.O.L.E.P.-FFC –autre) ou un Certificat Médical datant de moins de 1 an pour les non licenciés. **Si ce n'est pas le cas, il devra remplir une décharge.**

Les participants de moins de 18 ans devront se munir d'une autorisation parentale (téléchargeable sur le site d'inscription).

ATTENTION : Les participants et les accompagnateurs de plus de 12 ans devront présenter obligatoirement un « pass sanitaire », soit en présentation numérique (via l'application TousAnti Covid) ou papier, à savoir : un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet) ou un test négatif (RT-PCR ou antigénique de moins de 48h), ou un certificat de rétablissement de la COVID 19 (Test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Le contrôle s'effectuera avec l'application TousAntiCovid Verif à télécharger sur Google Play ou App Store (téléphone mobile).

Cette application possède le niveau de lecture « minimum ». C'est-à-dire avec juste les informations « pass valide/invalid » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'information sanitaire. Ce traitement est pleinement conforme aux règles nationales et européennes sur la protection des données personnelles et soumis au contrôle de la CNIL.

Retrait des plaques et ouverture du secrétariat à **la salle de la Citadelle de Bourg:**

Samedi 11 septembre : de 17h00 à 19h30

Dimanche 12 septembre : dès 7h00.

Tout participant qui n'aurait pas de plaque ne pourrait pas participer à la randonnée.

3. PARCOURS ET HORAIRES

Quatre circuits balisés sont proposés : 21 km (circuit familial, 349m D+), 31 km (circuit sportif 489m D+), 40 km (circuit pour les vététistes confirmés 727m D+, passages techniques) et 52 km (circuit pour les experts 951m D+ et passages techniques)

Le parcours pourra être modifié, la randonnée neutralisée voir même annulée sans préavis, par l'organisateur.

Vous trouverez sur les parcours plusieurs lieux de découverte d'un château des Côtes de Bourg avec dégustation, et rencontre du propriétaire.

Les départs seront libres à partir de 7h30 jusqu'à 9h30.

Des ravitaillements vous attendent sur les parcours :

- 20 km : 1 ravitaillement
- 30 et 40 km : 2 ravitaillements
- 50 km : 3 ravitaillements
- arrivée : 1 ravitaillement

La clôture de la randonnée VTT est prévue à 14h00.

4. SECURITE ET RESPONSABILITE

Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Le VTT Estuaire Club de Gauriac prendra une assurance spécifique qui couvrira l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute, perte, vol ou dégradation du matériel des participants, sur le site d'inscription, les circuits ou les parkings. Chaque participant doit respecter scrupuleusement le code de la route sur

l'ensemble des parcours, les arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées, ainsi que les consignes des organisateurs.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

Les participants mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte.

Un poste de secours matérialisé sera présent sur le site du départ et d'arrivée.

En cas de problème, un numéro de téléphone d'urgence vous sera donné au secrétariat de la randonnée. Au-delà de 14h00, les concurrents ne seront plus couverts par la responsabilité civile de l'organisateur.

Protocole sanitaire :

Un protocole sanitaire strict, et spécifique à la manifestation, est édicté pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID 19. Ce protocole est porté à la connaissance de chaque participant, sur le site internet d'inscription, par voie d'affichage et par des annonces du speaker sur le site de la manifestation.

Chaque participant s'engage à le respecter scrupuleusement.

5. ENVIRONNEMENT

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter. La randonnée traverse des propriétés privées : respectez ces propriétés mises gracieusement à notre disposition. Un bon vététiste respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballages dans vos poches. Vous trouverez des poubelles « tri sélectif » aux différents points de ravitaillements et à l'arrivée.

6. DROITS A L'IMAGE

Tout participant autorise le VTT Estuaire Club de Gauriac, ainsi que ses ayants droits, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la Rando VTT des Côtes de Bourg.

7. RECOMPENSES

1 bouteille de 75cl de vin des Côtes de Bourg est offerte par **le Syndicat Viticole** aux 500 premiers participants majeurs inscrits **et leur seront remis à l'arrivée en échange de leur plaque.**

De nombreux lots complémentaires seront offerts par **notre partenaire cycles JRP BIKE (Artigues)**, et pourront être gagnés par tirage au sort à l'arrivée.

8. SERVICES MIS EN PLACE

- Mise à disposition d'un parking au Parc l'Esconge (fléchages depuis les voies d'accès)
- Mise à disposition d'un point de lavage vélos au Parc l'Esconge
- Stand d'assistance mécanique proposé par **notre partenaire JRP BIKE Artigues-Près-Bordeaux**
- Exposition de vélos et produits cycles par **JRP BIKE**
- Poste de secours sur le Parc de la Citadelle
- Point restauration (uniquement sandwiches)
- Buvette

9. TELEPHONES D'URGENCE

Numéro d'urgence du Responsable de l'organisation : 06 18 70 88 12

Numéro d'urgence du Vice-Président du VTT Gauriac : 06 35 36 27 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

VTT ESTUAIRE CLUB DE GAURIAC

7 route de la gabare

Mairie de Gauriac

33710 GAURIAC

Le Responsable de l'organisation: Jean-Paul MAUCO

Le Vice-Président : Alain HEUGAS